Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 029-242900629-20260122-2026_01_22_05-DE

Cap Sizun
Pointe du Raz
Bro Ar C'hap - Beg ar Raz

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux janvier, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil communautaire de la Communauté de communes Cap Sizun – Pointe du Raz se sont réunis dans la salle Jean Dorval à Beuzec-Cap-Sizun, sur convocation qui leur a été adressée par le Président le quinze janvier deux mille vingt-six.

Etaient présent(e)s :

AUDIERNE : Georges CASTEL, Didier GUILLON, Gurvan KERLOC'H, Véronique MADEC

BEUZEC-CAP-SIZUN : Catherine BESCOND, Gilles SERGENT

CLEDEN-CAP-SIZUN : Nadine KERSAUDY

CONFORT-MEILARS : Laurent COATMEUR, Patrick LE DREAU

GOULIEN : Henri GOARDON

PLOGOFF : Dominique TOULLER, Joël YVENOU

PLOUHINEC : Annie AUFFRET, Marc-Ange BIOLCHINI, Audrey BONNIZEC, Florian LE BARS, Sylvie LE BORGNE, Rémy LE COZ, Yvan MOULLEC

PONT-CROIX : Odile DIVANAC'H, Benoit LAURIOU, Henri MOAN

PRIMELIN : Bruno BUREL, Alain DONNART

Absent(e)s :

AUDIERNE : Éric BOSSER (procuration à G. KERLOC'H), Armelle BRARD (procuration à G. CASTEL), Joëlle MOALIC (procuration à V. MADEC)

CLEDEN-CAP-SIZUN : Muriel LE DANTEC

MAHALON : Raymond BETROM, Bernard LE GALL

PLOUHINEC : Solène JULIEN-LE MAO (procuration à Y. MOULLEC)

Assistaient également à la séance :
Fabien Bourdon, Agathe Rampillon et Elodie Riou, services de la Communauté de communes.

Nombre de membres en exercice : 31
Nombre de présents : 23
Nombre d'absents : 8
Nombre de procurations : 4
Nombre de votants : 27

Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 029-242900629-20260122-2026_01_22_05-DE

2026-01-22-05 Convention avec OUESCO pour l'accompagnement agro-environnemental dans le cadre de l'aide à la première installation en agriculture

M Laurent Coatmeur ayant quitté temporairement la salle lors de la présentation de ce point, n'a pas pris pas part au vote.

Afin d'encourager et d'accompagner les porteurs de projet agricole, la Communauté de Communes octroie une aide financière à la première installation (délibération en date du 12/04/2018).

Par avis favorable de la commission économie du 11/04/2023, l'octroi de l'aide est conditionné à la réalisation d'un accompagnement agro-environnemental par le syndicat mixte du SAGE Ouest Cornouaille pour les agriculteurs dont le siège est situé sur le territoire du SAGE.

Les objectifs de cet accompagnement sont les suivants : informer et sensibiliser les agriculteurs sur l'état de la ressource en eau et les enjeux du territoire du SAGE Ouest-Cornouaille.

Une convention de partenariat entre la OUESCO et la Communauté de Communes permet d'encadrer les modalités de cet accompagnement et définit les engagements des deux parties. Cette convention arrivant à terme, il est proposé de la renouveler pour 3 ans à compter de la date de signature par les deux parties.

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

Approuve la convention de partenariat,
Autorise le Président à signer la convention de partenariat,
Autorise le Président à réaliser toute démarche afférente.

Pour copie certifiée conforme,
A Beuzec-Cap-Sizun,

Le 22 janvier 2026

Le Président,

Gilles SERGENT

Le Secrétaire de séance,

Georges CASTEL

Date de mise en ligne : le 5 février 2026